



Comment me délivrer d un prêt auto ?

Par **carmillia**, le **12/01/2016 à 21:09**

Bonjour,rnrnJ'étais en ménage depuis 5 ans, nous avons acheté un véhicule au mois de juin 2015 et avons fait un prêt et aussi un compte-joint pour le prêt en commun. Nous ne sommes ni pacsés ni mariés.rnrnAu mois d'août 2015, nous nous sommes quittés et Monsieur a gardé le véhicule en prêt, il n'a pas voulu ni prendre le prêt à son nom ni changer la carte grise. Il paye le crédit depuis septembre tout seul mais ce mois-ci, il me demande de payer la moitié alors que je n'ai pas le véhicule. Il ne veut pas non plus le revendre. Je suis allée voir mon conseiller à la banque où nous avons fait le prêt mais, bien sûr, le banquier ne veut rien entendre, tout ce qu'il dit c'est que l'on doit rembourser.rnrnVoilà ma question : que puis je faire pour me délivrer de ce prêt ? pour que seul Monsieur le paye et enfin pouvoir fermer le compte-joint ?rnrnJ'attends avec impatience votre réponse.rnMerci.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **13/01/2016 à 07:05**

Bonjour,rnrnSauf à porter votre demande devant un Juge aux Affaires Familiales, dans la mesure où vous êtes solidaire de ce prêt si Monsieur ne veut plus payer les remboursements, la banque vous les demandera.

Par **morobar**, le **13/01/2016 à 08:16**

Attention tout de même. Aucune décision du JAF ne sera opposable à l'établissement bancaire.rnLe JAF fixera les rapports entre les 2 ex-concubins et c'est tout.